

---

**Conseil d'administration  
du Centre de services scolaire  
Marguerite-Bourgeoys**

**Séance extraordinaire  
5 juillet 2022  
À 18 h 30**

---

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le 5 juillet 2022 à 18 h 30.

Sont présents :	Chantal Barhoum Jean-Philippe Blanchette, présent à distance Marie-France Caron Doina Ezaru Ghislain Laporte, président du CA Yan Ouellette, vice-président du CA, présent à distance Julie-Anne Proulx, présente à distance Dalia Ramy Christian Ruel Yu Cai Tian, présent à distance Luce Tremblay Michel Turcotte Tous membres du Conseil d'administration formant quorum
Sont absents :	Jean-Denis Constantin Marie-France Leroux Caroline Trudel
Participent également à la séance :	Dominic Bertrand, Directeur général Me Marie-Josée Villeneuve, Secrétaire générale et DGA
Sont également présents :	Alain Lavoie, DGA Nelly Admo, directrice, SRH Annie Godin, directrice adjointe, SRH Marie-Pierre Déziel, coordonnatrice, SRH

---

### **Ouverture de la séance**

Après avoir vérifié la conformité de la procédure de convocation et le quorum, Monsieur Ghislain Laporte déclare la séance ouverte.

## Adoption de l'ordre du jour

CA22/23-07-001

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU

#### 3. ...

#### 4. SERVICES ÉDUCATIFS

#### 5. SERVICES ADMINISTRATIFS

- 5.1 Ressources humaines
  - 5.1.1 Congédiement – (confidentiel)
- 5.2 Ressources financières
- 5.3 Ressources informatiques
- 5.4 Ressources matérielles
- 5.5 Gestion contractuelle et approvisionnements
- 5.6 Organisation scolaire
- 5.7 Transport

#### 6. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

#### 7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 8. Rapports – Délégations et représentations

#### 9. GÉNÉRALITÉ

#### 10. QUESTIONS DIVERSES

#### 11. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

#### PROPOSITION ADOPTÉE.

Maître Villeneuve explique le déroulement de la séance. Elle explique que la séance se tiendra à huis clos, puisque toute l'information discutée durant la séance est confidentielle.

■■■■■ est présent à distance. Son représentant syndical est sur place.

## Huis clos

CA22/23-07-002

ADVENANT 18h39, les membres du Conseil d'administration décrètent la tenue d'un huis clos.

### PROPOSITION ADOPTÉE.

## Retour en séance délibérante

CA22/23-07-003

ADVENANT 19h51, les membres du Conseil d'administration reviennent en séance délibérante.

### PROPOSITION ADOPTÉE.

#### 5.1.1 Congédiement

■■■■■ et son représentant syndical ont eu l'occasion d'exprimer leurs observations aux membres du Conseil d'administration pendant le huis clos. Ils se sont retirés au moment des délibérations. Ils sont de retour pour entendre la décision du Conseil d'administration.

Après délibération, les membres sont prêts à rendre leur décision.

Monsieur Laporte lit le dispositif de la résolution et demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne se manifeste. Tous les membres sont en accord avec la proposition de congédiement.

CA22/23-07-004

Documents déposés :

- A) Lettre de suspension pour fins d'enquête datée du 18 mai 2022 adressée à ■■■■■;
- B) Lettre de convocation datée du 28 juin 2022 adressée à ■■■■■;
- C) Lettre du 30 juin 2022 de madame Nelly Admo, directrice du Service des ressources humaines à monsieur Dominic Bertrand, directeur général.

**ATTENDU** l'enquête menée par le Service des ressources humaines concernant ■■■■■;

**ATTENDU QUE** [REDACTED] et son syndicat ont été avisés officiellement le 28 juin 2022 de l'intention du Centre de services scolaire de procéder à son congédiement ;

**ATTENDU** les éléments de l'enquête présentés par le Service des ressources humaines au Conseil d'administration, lesquels éléments sont explicités dans la lettre du 30 juin 2022 adressée au directeur général et déposée au soutien de la présente résolution ;

**ATTENDU QUE** le syndicat et [REDACTED] ont pu se faire entendre ;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale ;

**ATTENDU QUE** le Conseil d'administration a procédé à de mûres délibérations ;

**Il est résolu à l'unanimité :**

De congédier [REDACTED] pour les motifs explicités dans les documents déposés au soutien de la présente résolution pour valoir comme si au long récité, lesquels documents doivent demeurer confidentiels puisqu'ils font état de renseignements personnels et confidentiels ;

De mandater la directrice du Service des ressources humaines pour aviser [REDACTED] de la présente décision, selon les dispositions et dans le respect des délais prévus à la convention collective.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h56.

---

Secrétaire générale

---

Président